

VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☐ 03.21.79.44.79 - ☐ 03.21.67.75.81 Courriel : marchespublics@ville-avion.fr

Objet du marché :

La présente consultation concerne le marché à bons de commande relatif aux prestations d'impression du magazine municipal de la Ville d'Avion.

Le présent accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 120 000 € HT par an, conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est attribué à un seul opérateur économique.

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79810000-5	Services d'impression
TA40-9	Services d'impression pour journaux
79823000-9	Services d'impression et de livraison.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

Ces marchés sont reconductibles de manière TACITE, trois fois pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de QUATRE ANS.

Critères de jugement des offres :

Le Pouvoir Adjudicateur attribuera chacun des marchés à l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères notés sur 100 et des pondérations suivantes :

Critères	Pondération								
<p><u>1-Prix</u></p> <p>Le critère « prix », noté sur 50 points, sera apprécié au regard du montant total TTC suivant une simulation de commande fictive. La simulation n'a aucune valeur contractuelle, elle sert uniquement à l'analyse du sous-critère.</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :</p> <p>Note = 50 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins-disante - MOJ : Montant de l'offre jugée <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule.</p> <p>Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). 	<p>50.0 %</p>								
<p><u>2-Valeur technique</u></p> <p>Le candidat devra impérativement respecter la trame des critères et des sous-critères de jugement. Les mémoires de présentation généralisés ne seront pas analysés.</p> <p>Chaque point analysé sera apprécié par l'échelle de notation suivante :</p> <table border="1" data-bbox="231 1288 1029 1433"> <thead> <tr> <th>Appréciation</th> <th>% des points attribués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non répondu</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Partiellement répondu</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Répondu</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Non répondu</u> : le candidat n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé • <u>Partiellement répondu</u> : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu ne répond qu'en partie aux attentes • <u>Répondu</u> : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un prix fixé et dont le contenu répond aux attentes, présentant de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. Ceci sans verser dans la sur-qualité ou a sur-qualification <p>Le critère « Valeur technique », noté sur 35 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	Appréciation	% des points attribués	Non répondu	0	Partiellement répondu	30	Répondu	100	<p>35.0 %</p>
Appréciation	% des points attribués								
Non répondu	0								
Partiellement répondu	30								
Répondu	100								

<p>2.1-Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché</p> <p>Le sous-critère « Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché » noté sur 15 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interlocuteur privilégié (fournir un CV) - Standard de prise de commande - Livraisons assurées en direct ou sous traitées 	<p>15.0 %</p>								
<p>2.2-Qualité technique</p> <p>Le sous-critère « Qualité des produits » noté sur 15 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note d'engagement sur la concordance entre les prescriptions techniques du candidat et ceux demandés par la Ville d'Avion 	<p>15.0 %</p>								
<p>2.3-Performance en matière de protection de l'environnement</p> <p>Le sous-critère « Performance environnementale » noté sur 5 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des mesures mises en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché.</p>	<p>5.0 %</p>								
<p><u>3-Délais d'impression et de livraison</u></p> <p>Le candidat devra impérativement respecter la trame des critères et des sous critères de jugement. Les mémoires de présentation généralisés ne seront pas analysés.</p> <p>Les délais de réalisation doivent impérativement respectés un délai de 7 jours entre l'envoi du fichier et la réception du magazine.</p> <p>Chaque point analysé sera apprécié par l'échelle de notation suivante :</p> <table border="1" data-bbox="231 1265 1029 1406" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Appréciation</th> <th>% des points attribués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non répondu</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Partiellement répondu</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Répondu</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Non répondu : le candidat n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé • Partiellement répondu : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu ne répond qu'en partie aux attentes • Répondu : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un prix fixé et dont le contenu répond aux attentes, présentant de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. Ceci sans verser dans la sur-qualité ou a sur-qualification <p>Le critère « Délais d'approvisionnement et de livraison », noté sur 15 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	Appréciation	% des points attribués	Non répondu	0	Partiellement répondu	30	Répondu	100	<p>15.0%</p>
Appréciation	% des points attribués								
Non répondu	0								
Partiellement répondu	30								
Répondu	100								

Date limite de réception des offres : Mardi 3 Octobre 2023 à 12h00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=553639&orgAcronyme=c7c>

Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence n° 23-122193 le 01/09/2023